AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0682026-DE
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
CCID – composition de la Commission communale des impôts directs

N° 068/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0682026-DE
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : DAVID Hugues

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que dans le prolongement des élections municipales, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la CCID ainsi que celui de leurs suppléants est porté à huit.

En vertu du Code Général des Impôts (CGI), les 8 commissaires et les 8 suppléants sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, soit
32 noms, dressée par le conseil municipal.
Les contribuables proposés doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans révolus ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est précisé que, conformément au CGI, la nomination des membres de cette commission par le Directeur Départemental des Finances Publiques doit être effectuée dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseillers Municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;
Considérant l'exposé qui précède ;
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE SOUMETTRE** à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques la liste des contribuables figurant sur le tableau joint à la présente délibération, afin de désigner les commissaires qui siègeront à la CCID.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ....

Et de la publication à Nérac le ....

Le Maire

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,